CUMUL RSA ET SALAIRES D'UNE REPRISE D'EMPLOI POUR CERTAINS SECTEURS PROFESSIONNELS DU 1ER JUILLET 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2022

Dans le cadre du Plan de Soutien Solidarités Côte-d'Or en réponse à la crise socio-économique actuelle, et afin de soutenir les bénéficiaires du RSA dans leur parcours d'insertion vers l'emploi, il est procédé, pour le calcul des droits au RSA, à la neutralisation des salaires issus d'une reprise d'emploi pour deux trimestres de droits au maximum sur 12 mois glissants.

Conformément au Règlement des Décisions d'Opportunités du Conseil Départemental de la Côte-d'Or modifié le 27 juin 2022, et sous réserve que l'ensemble des conditions requises pour bénéficier du RSA soient remplies, la neutralisation concerne les salaires issus d'une reprise d'emploi entre le 1er juillet et le 31 décembre 2022, dans un secteur professionnel rencontrant des difficultés de recrutement (la liste des secteurs concernés est définie par le Département et consultable sur le site www.cotedor.fr).

Nom : _____

Prénom : _____

N° Allocataire (MSA ou CAF) : _____

Date de naissance : _____

Adresse :_____

Téléphone : _____Mail : _____

Nom de l'employeur : _____

Emploi occupé : _____

Secteurs professionnels et métiers concernés :

☐ Bâtiment et travaux publics : tous métiers ;
☐ Aide à la personne : tous les métiers auprès du public en perte d'autonomie (âge et handicap) ;
☐ Médico-social : les métiers d'agent de service hospitalier, aide soignant, infirmier, métiers intervenant en établissement de protection de l'enfance, particulièrement maître de maison, veilleur de nuit, moniteur-éducateur ;
☐ Industrie agroalimentaire : tous les métiers ;
☐Transport : conducteur routier de marchandises, transport de personnes lié à la santé ;
☐ Logistique : tous métiers ;
☐ Agriculture et viticulture : tous métiers ;
☐ Entretien propreté : agent de propreté, agent d'entretien, de bureau, de locaux, et industriel (depuis le 28 avril 2021) ;
☐ Hôtellerie-Restauration : tous métiers hors direction et gestion (depuis le 12 octobre 2021) ;
☐ Animation et accueil périscolaire et extrascolaire : tous métiers (depuis le 1er juillet 2022).

Date de signature du contrat de travail : _____

Je soussigné Mme/M. _____

Certifie exactes les informations renseignées dans le présent formulaire, et atteste reprendre un emploi après une période d'inactivité. Je déclare avoir été sans emploi depuis :

☐ moins d'un mois,

☐ entre un et six mois,

☐ plus de 6 mois.

Fait à *(Ville)* _____ Le *(Date)* : _____

Signature :